



## COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

### PROCÈS-VERBAL n° 10

**Réunion plénière du :** 23 janvier 2020

**A :** 18h00

**Lieu :** siège de la ligue, Lisieux.

**Présidence :** M. Antoine LECHEVALIER

**Sont présents :** M. Jacques MARIE (Secrétaire), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL, Francois GANS.

§§§§

### ADOPTION DES PROCES VERBAUX

En l'absence de toute autre observation, les procès-verbaux n° 08 et 09 de la séance plénière du 12 décembre 2019 sont adoptés.

§§§§

### FELICITATIONS

A nos 4 clubs Normands de Régional 1 : AS ROBERT MASSELIN, RC PORT LE HAVRE, AC RENAULT CLEON et USTCAR ROUEN pour leur qualification pour la phase de poules des 8<sup>èmes</sup> de finales de la Coupe Nationale.

§§§§

### RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00.**

Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Dans le cas où la FMI ne fonctionne pas, il convient d'utiliser une feuille manuelle puis, après le match, la scanner ou la photographier, et l'envoyer le soir même à Jacques MARIE, Secrétaire de la CRFE, à l'adresse suivante : [jacques.marie19@wanadoo.fr](mailto:jacques.marie19@wanadoo.fr) ou au 06 16 92 30 84.

### CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.



Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

§§§§

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 21 DECEMBRE 2019**

#### **Championnat Régional 1 - Groupe A**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 1 - Groupe B**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 3**

SGS PT ROGERVILLE / CSS MUNICIPAUX LE HAVRE

La rencontre est reportée à une date ultérieure

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 04 JANVIER 2020**

#### **Championnat Régional 1 - Groupe A**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 1 - Groupe B**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 3**

Les conditions climatiques et l'indisponibilité du personnel municipal ont contraint les responsables du Service des Sports de la ville du Havre à reporter toutes les rencontres régionales programmées sur son territoire 04 janvier 2020.

§§§§

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 11 JANVIER 2020**

#### **Championnat Régional 3**

AS POLICE DU HAVRE / SGSPT ROGERVILLE

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

#### **Coupe de Normandie – 8<sup>èmes</sup> de finale**

Match RC PORT DU HAVRE / AS COMMERCANTS HAVRAIS,



Soupçonnant l'inscription sur la feuille de match d'un joueur en situation de suspension ferme, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la LFN.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 18 JANVIER 2020**

#### **Championnat Régional 1 - Groupe A**

APCHS ROUVRAY / RC PORT DU HAVRE

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 1 - Groupe B**

Match RC PORT LE HAVRE 2 / AS FOURE LAGADEC

Forfait déclaré de l'équipe AS FOURE LAGADEC

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe AS FOURE LAGADEC, pour en faire bénéficier RC PORT LE HAVRE 2 sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe AS FOURE LAGADEC ;
- inflige une amende de 68 €uros à AS FOURE LAGADEC ;

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 3**

AS CODAH GOURNAY / AS POLICE DU HAVRE

AS TOTAL PETROCHEMIC / FC HAPPEL ET BATIMENT

FC BISTROT / LE HAVRE S PORT

Les 3 rencontres sont reportées à une date ultérieure.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

### **COUPE DE NORMANDIE – QUARTS DE FINALE**

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 23 janvier 2020 à 18h00, au siège de la Ligue de Football de Normandie à Lisieux, par le Président de la LFN, Monsieur Pierre LERESTEUUX.

Les rencontres se dérouleront le 01 février 2020 à 14 h 30 sur le terrain du club premier nommé.

M1	AS FOURE LAGADEC / US TCAR ROUEN
M2	AS TOTAL PETROCHEMIC / RC PORT LE HAVRE
M3	AC RENAULT CLEON / AS ROBERT MASSELIN
M4	CA CHEMINOTS STEPHANAIS / AGS CAUMONT

### **COUPE REGIONAL 3 – TOUR 1**



Coupe réservée aux équipes REGIONAL 3 se substituant à la Coupe du District de Football de Seine Maritime.

### **Organisation**

L'épreuve, organisée en matchs à élimination directe, comprend 11 équipes opposées en un 1<sup>er</sup> Tour puis en Quarts de finale, Demi-finales et Finale.

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 23 janvier 2020 à 18h00, au siège de la Ligue de Football de Normandie à Lisieux, par les membres de la CRFE.

Les rencontres se dérouleront le 07 Mars 2020 à 14h30 sur le terrain du club premier nommé.

- M1 AS COMMERCANTS HAVRAIS / FC HAPPEL ET BATIMENT
- M2 AS POLICE DU HAVRE / LE HAVRE S PORT
- M3 SAFRAN NACELLES GONFREVILLE / AS CODAH GOURNAY

### **Calendrier**

Tour 1 : ..... Samedi 07 mars 2020

Quarts : ..... Samedi 18 avril 2020

Demies : ..... Samedi 09 mai 2020

Finale : ..... Samedi 30 mai 2020

§§§§

## **CHAMPIONNAT REGIONAL 1 –CLOTURE DE LA PHASE 1**

### **Classement final**

#### **Championnat Régional 1 - Groupe A**

1 – AS ROBER TMASSELIN .....	24
pts	
2 – US TCAR ROUEN (2) .....	22
pts	
3 – RC PORT DUHAVRE .....	21
pts	
4 – CA CHEMINOTS STEPHANAIS .....	16
pts	
5 – AS DRESSER RAND .....	15
pts	
6 – APTAR LE VAUDREUIL .....	10
pts	
7 – LABELLE SAINT PIERRE DU VAUVRAY ...	10
pts	
8 – APCHS ROUVRAY .....	6
pts	
9 – FC ASPEN .....	5
pts	
10 – AC RENAULT CLEON (2) .....	0
pt	

#### **Championnat Régional 1 - Groupe B**

1 – AC RENAULT CLEON .....	
21 pts	
2 – US TCAR ROUEN .....	
18 pts	
3 – AGS CUMONT .....	
18 pts	
4 – RC PORT DU HAVRE (2) .....	
16 pts	
5 – AS ROBERT MASSELIN (2) .....	
15 pts	
6 – COCER SHELL PETIT COURONNE .....	
11 pts	
7 – CA CHEMINOTS STEPHANAIS (2) .....	9
pts	
8 – AS FOURE LAGADEC .....	8
pts	
9 – AS CHU ROUEN .....	7
pts	
10 – APTAR LE VAUDREUIL (2) .....	1
pt	

§§§§



## **CHAMPIONNATS REGIONAUX REGIONAL 1 ET REGIONAL 2 - PHASE 2**

Pour rappel, à la fin de la phase 1, le Championnat Régional 1, constitué de 2 groupes A et B de chacun 10 équipes, va évoluer vers 2 nouveaux groupes de niveau pour la phase 2 :

- Les 5 premiers de chacun des groupes A et B disputent le Championnat Régional 1 ;
- Les 5 autres équipes de chacun des des 2 groupes sont réunies dans le Championnat Régional 2.

### **Composition des championnats de la phase 2**

#### **Championnat Régional 1**

- 1 – AS ROBERT MASSELIN (1)
- 2 – AC RENAULT CLEON (1)
- 3 – US TCAR ROUEN (2)
- 4 – US TCAR ROUEN (1)
- 5 – RC PORT DUHAVRE (1)
- 6 – AGS CAUMONT
- 7 – CA CHEMINOTS STEPHANAIS (1)
- 8 – RC PORT DU HAVRE (2)
- 9 – AS DRESSER RAND
- 10 – AS ROBERT MASSELIN (2)

#### **Championnat Régional 2**

- 1 – APTAR LE VAUDREUIL (1)
- 2 – COCER SHELL PETIT COURONNE
- 3 – LABELLE SAINT PIERRE DU VAUVRAY
- 4 – CA CHEMINOTS STEPHANAIS (2)
- 5 – APCHS ROUVRAY
- 6 – AS FOURE LAGADEC
- 7 – FC ASPEN
- 8 – AS CHU ROUEN
- 9 – AC RENAULT CLEON (2)
- 10 – APTAR LE VAUDREUIL (2)

### **Dispositions réglementaires particulières**

Pour cette phase 2, les dispositions particulière ci-après sont applicables :

1. Trois arbitres officiels sont désignés par la CRA pour chaque match de Régional 1 ;
2. Un arbitre central officiel est désigné par la CRA pour chaque match de Régional 2 ;
3. Les équipes du championnat Régional 2 ont la possibilité de demander la désignation de 2 arbitres assistants, à régler à la fin de la rencontre par le club demandeur ;
4. Les clubs dont les 2 équipes (1) et(2) seraient intégrées dans le même championnat, Régional 1 ou Régional 2, verront le match les opposant programmé dans les toutes premières journées de la phase 2 ; elles opéreront en alternance lors des autres journées ;
5. Pour ces clubs dont les 2 équipes disputent le même championnat, à chaque rencontre, le nombre de joueurs aligné en équipe (2) ayant effectivement disputé le dernier match en équipe (1) sera limité à 3 ;
6. Pour ces mêmes clubs,et pour les 4 dernières journées de la compétition, le nombre de joueurs alignés en équipe (2) ne devra pas excéder plus de 3 joueurs ayant effectivement participé à plus de 5 matchs de championnat en équipe (1) ;
7. Enfin, les équipes (2) participant au Championnat Régional 1 de la phase 2 seront reversées dans le championnat Régional 2 de la saison suivante.



§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 21 h 30.

**Le Président,**



**Antoine LECHEVALIER**

**Le Secrétaire,**



**Jacques MARIE**

